

09/02/0215

**ASSOCIATION DES COPROPRIETAIRES
de la résidence sise Avenue Plasky 30
à 1030 Bruxelles**

**Procès-verbal de l'assemblée générale exceptionnelle
tenue en date du MERCREDI 17 JUIN 2015 à 17h00**

dans la salle du restaurant
La Marchigiana
1030 Bruxelles

Le quorum étant atteint par 18 propriétaires sur 31(5455Q. / 10.000) présents ou valablement représentés, l'assemblée peut donc valablement délibérer sur tous les points repris à l'ordre du jour.

Le syndic est représenté par M. Y. Herman

Etaient présents les copropriétaires des appartements dont référence:

1A-1D-2D-5M-6B-6C-7C-7LM-8B-8C-7D

Etaient représentés les copropriétaires des appartements dont référence:

3C-3A-4B-8H-9K-1B



Résumé des points discutés:

1. Vérification des présences et quorum.

Nomination du président de la séance et du secrétaire.

M. PORTUESI est élu président de la séance.

Le soussigné est légalement nommé secrétaire.

2. Travaux façade arrière 9eme étage:

Préalablement à la réunion, les 3 offres de prix, le cahier des charges et descriptif ont été distribués à l'ensemble des copropriétaires.

Une série de questions s'en suit.

Il est demandé de passer au vote pour la confirmation du choix de la firme HC renom.

A l'unanimité des voix, l'assemblée choisit HC rénov pour un commencement du chantier encore cette année. Si ce n'est pas possible, l'assemblée se dirige vers Isotra.

3. Devanture de l'immeuble.

Discussion sur la nécessité de faire les travaux.

Il n'y a pas encore d'estimation de prix. M. Maenhout était prêt à s'en occuper pour un tarif horaire en lieu et place d'un forfait si le chantier avait lieu en même temps que les travaux du 9eme étage. L'assemblée souhaite faire établir un cahier des charges sur base d'une méthode similaire à la pente des garages.

Il sera demandé le placement d'une rampe sur le mur et de deux poteaux pour éviter le passage des camions de déménagement.

4. Divers:

COMPTA: une rectification pour le détail du chauffage sera envoyée au prochain trimestre.

5. Lecture et signature du présent procès-verbal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 18h11'.

